

FICHE 1.01

Identification

Toiletage

Villa à Pinchat



Localisation

Adresse

Zone

Numéro parcelle

Surface parcelle

Propriété

Relation avec fiche

Pinchat

Chemin Sur-Rang 25A

Zone agricole (ZAG)

4'822

1'387 m²

Privée

-

Objectif

Actuellement, la parcelle n° 4'822 se situe en zone agricole bien qu'elle soit dédiée à de l'habitat résidentiel. Elle se situe dans une enclave de la zone villa de Pinchat et fait partie intégrante du quartier, tant par son affectation que par sa situation géographique.

La légalisation du statut de la zone par rapport à son affectation n'aura pas d'incidence sur le bâti, mais permettra de valoriser la parcelle.

FICHE 1.01

Intérêts, conflits contraintes

Nouveau régime de zone correspondant à l'affectation de la parcelle

Procédure

Procédure de modification des limites de zones, déclassement de la zone agricole (ZAG) en zone 5 (Z5)

Instances concernées
Etat coordination
Echéance

Propriétaire privé, commune de Veyrier, département du territoire (DT), Grand Conseil
A engager
Court terme

Cadre légal

LaLAT, loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Documentation

-

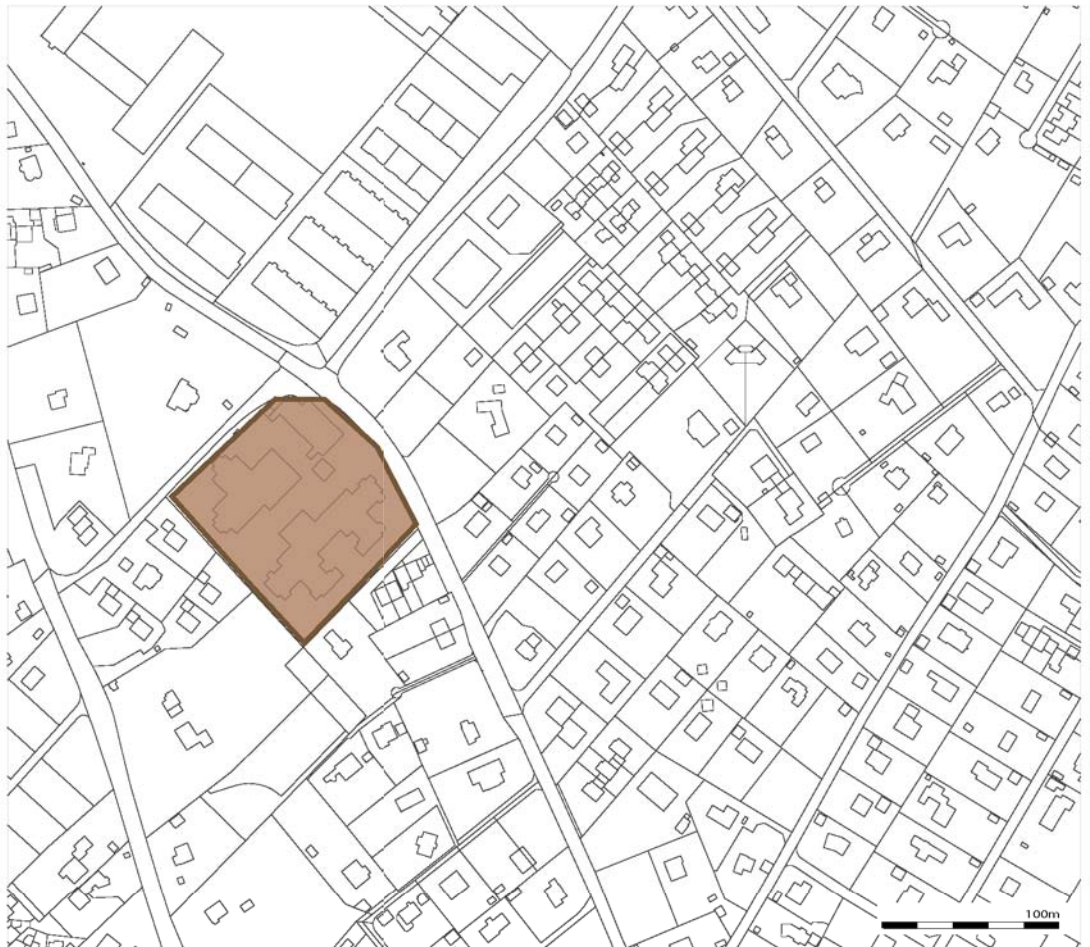


FICHE 1.02

Identification

Toiletage

Fondation Clair-Bois



Localisation

Adresse

Zone

Numéro parcelle

Surface parcelle

Propriété

Relation avec fiche

Pinchat

Chemin Henri-Baumgartner 5

Zone 5 (Z5)

6'083

11'723 m²

Etat de Genève

-

Objectif

Parcelle accueillant le foyer Clair-Bois-Pinchat, qui offre 8 appartements d'internat et un centre de jour composé de lieux d'activités. Elle est située en zone villa dans le quartier de Pinchat.

Un déclassement en zone 4B de développement offrirait à la fondation Clair-Bois plus de souplesse que la zone 5, réservée habituellement à de l'habitat résidentiel. De plus, cela correspondrait mieux à l'affectation de la parcelle.

FICHE 1.02

Intérêts, conflits contraintes

Nouveau régime de zone correspondant mieux aux bâtiments existants

Procédure

Procédure de modification des limites de zones, déclassement de la zone 5 (Z5) en zone 4B (Z4B)

Instances concernées

Fondation Clair-Bois, commune de Veyrier, Etat de Genève (propriétaire), département du territoire (DT), Grand Conseil

Etat coordination

A engager

Echéance

Court terme

Cadre légal

LaLAT, loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Documentation

-



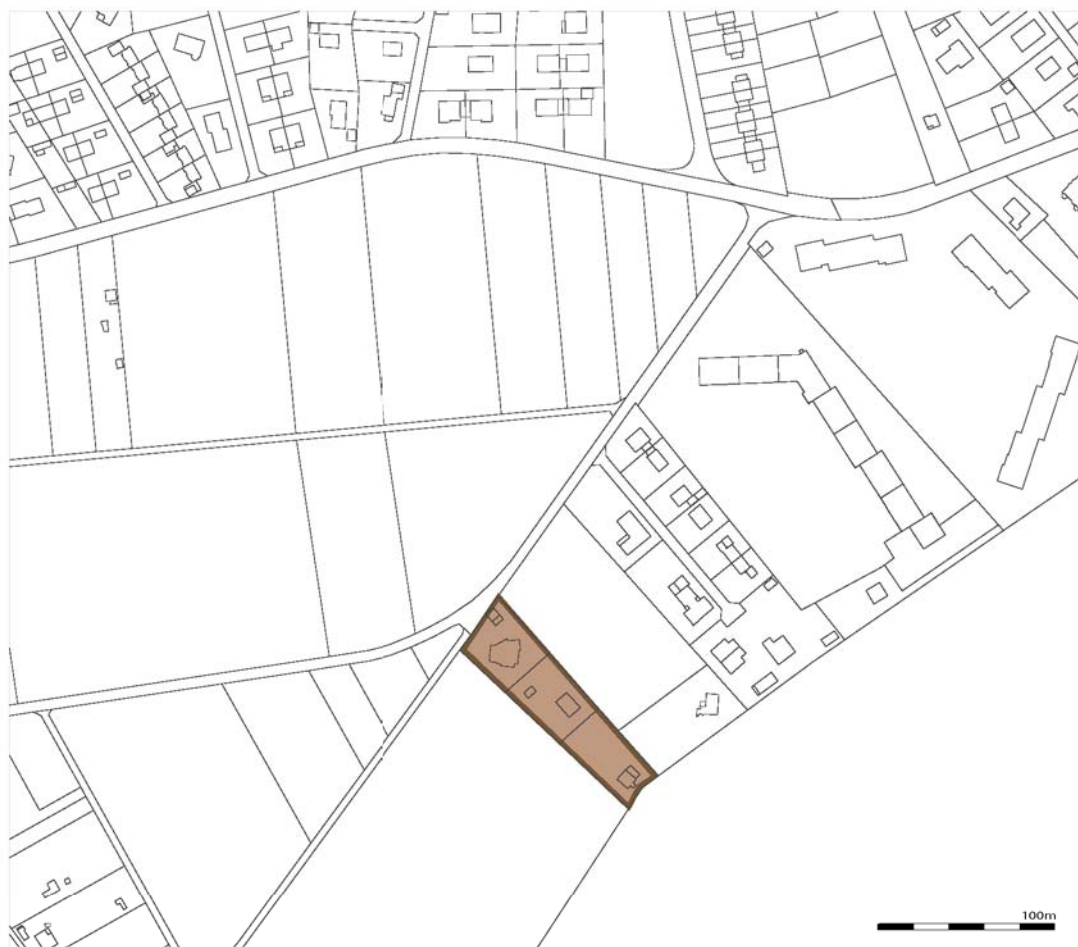
Photo 2006

FICHE 1.03

Identification

Toiletage

Villas aux Tournettes



Localisation
Adresse
Zone
Numéro parcelles
Surface parcelles
Propriétés
Relation avec fiche

Couronne périphérique du village
Le long de la route des Tournettes
Zone agricole (ZAG) et zone 5 (Z5)
10'079, 10'080 et 10'081
1'423 m² , 1'345 m² et 1'408 m²
Privées
3.08

Objectif

Actuellement les parcelles n° 10'079, 10'080 et 10'081 se situent partiellement en zone agricole bien qu'elles soient dédiées à de l'habitat résidentiel. Elles se situent en limite du quartier de villas des Tournettes.

La légalisation du statut de la zone par rapport à son affectation n'aura pas d'incidence sur le bâti, mais permettra à terme de valoriser les parcelles.

De plus, ces parcelles font également partie du secteur 3.11 (secteur Tournettes Sud), pour lequel la commune favorise un indice d'utilisation du sol entre 0.25 et 0.4 pour les constructions à venir.

FICHE 1.03

Intérêts, conflits contraintes

Nouveau régime de zone correspondant à l'affectation des parcelles

Procédure

Procédure de modification des limites de zones, déclassement de la zone agricole (ZAG) en zone 5 (Z5)

Instances concernées
Etat coordination
Echéance

Propriétaires privés, commune de Veyrier, département du territoire (DT), Grand Conseil
A engager
Court terme

Cadre légal

LaLAT, loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Documentation

-



Photo 2006